



# Commune d'Autigny

## CONVOCATION

L'assemblée communale est convoquée pour  
**le mardi 27 octobre 2020 à 19h30, à la halle polyvalente,**  
ceci en raison des mesures liées au COVID-19 à respecter.

### *Ordre du jour*

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2019
2. Comptes 2019
  - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de fonctionnement
  - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
  - 2.3 Préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de fonctionnement
3. Présentation de la planification financière 2021-2025
4. Budgets 2021
  - 4.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement
  - 4.2 Equipement multimédia de la halle polyvalente
  - 4.3. Réalisation concept de circulation
  - 4.4 Etude pour la valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL
  - 4.5 Rapports de la Commission financière
  - 4.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement
5. Reprise de la route de la Briqueterie
6. Règlements
  - 6.1 Modification du règlement scolaire – articles 5, 6 al. 2, 8 al. 1 et 14
  - 6.2 Règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires
  - 6.3 Règlement du cimetière
7. Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021–2026 (LCo – art. 54 al. 1, 2, 3)
8. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts
9. Divers

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

En raison du COVID-19, le port du masque sera exigé jusqu'à avoir pris place à l'assemblée. Des masques seront mis à disposition des participants. Une liste nominative de tous les participants avec coordonnées et numéros de téléphone sera établie et conservée durant quinze jours par l'Administration communale. Il n'y aura pas d'apéritif à l'issue de l'assemblée communale.

Le Conseil communal